



Dimanche 28 juin 1925 - n° 27 - 1<sup>re</sup> année

~ ~ Location des Presbytères ~ ~

Nous lisons dans le bulletin paroissial de la Presse de dimanche dernier l'histoire suivante :

« Le conseil municipal de Plémet (gros doyenné de près de 4000 habitants des Côtes-du-nord) se réunissait dimanche dernier pour renouveler le bail du presbytère de Plémet. Poussés par un sectarisme épais et par la déman-gaison d'envoyer les curés, 16 conseillers sur 27 ont voté une très forte augmentation pour la location du pres-bytère. Un conseiller a même voulu louer le presbytère 4000 francs. Il ne se mouche pas avec les doigts, le Monsieur ! »

Or, vous savez tous que les presbytères ont été confisqués. c'est-à-dire, et les aux prêtres qui sont obligés aujourd'hui de louer leur propre bien. Il me semble qu'il n'y a rien de plus injuste.

En second lieu, les instituteurs, les gendarmes sont payés gratuitement et à juste titre, puisqu'ils sont au service des gens. Pourquoi les prêtres, qui se dévouent au-tant qu'eux, sont-ils traités autrement ?

16 conseillers municipaux de Plémet n'ont pas pu ou n'ont pas voulu le comprendre. M. le Préfet leur demandait de renouveler le bail du presbytère sans parler d'augmentation. Si le maire et ses conseillers ont voté une très forte augmentation, c'est donc qu'ils l'ont bien voulu.

En présence de cette bonne volonté, M. le Conseiller, qui a déjà enlevé ses frères de Lormerue pour semblable affaire, a décidé de donner la confirmation aux enfants de Plémet et de la Trénessaye, non pas à Plémet, comme c'était convenu, mais à la Trénessaye (paroisse voisine de 1200 habitants).

On dit que certains candidats malheureux aux élections municipales dernières avaient également l'intention de demander à M. le Recteur d'Angers un loyer de 1500<sup>f</sup> à 2000<sup>f</sup>... s'ils avaient pu s'emparer de la mairie. Comment M. le Recteur de Rennes a-t-il accepté la chose? je l'ignore... mais voyez-vous les gens d'Angers obligés de conduire leurs enfants à Poitiers pour être confirmés!!

## ~ Nouvelles du Pays ~

Fête-Dieu. — La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée avec sa splendeur accoutumée. Toutes les maisons du Bourg, sans aucune exception, étaient mieux décorées que jamais. Honneur aux gens du Bourg!! Si les gens des villages mettaient le même entrain pour y assister, ce serait parfait. — Le nouveau reposoir construit en face chez M. Gavreau à l'entrée des Rues des Brettes donna un aspect nouveau à la procession traditionnelle et contribua à faire dans la population une sainte émulation qui fut à la plus grande gloire de Dieu.

Merci aux personnes généreuses qui ont donné sans compter leur temps, leur argent et les matériaux nécessaires à la construction de ce nouveau reposoir.

Baptême - Mardi 23 juin de Lucienne Joséphine Marie  
Joseph Bénage (Bourg) fille de Louis Bénage  
secrétaire de mairie et de Mme Marie Noblet - P. et M. - Joseph,  
Michel (Bourg) et Joséphine Lerat (Hardouin)

Projet de mariage - Entre Théodore Gravid  
(Gréchois) fils majeur de feu Jean et  
de M<sup>lle</sup> H. Dahirel, né en 1898 - - et Léonie Lorel, Domestique  
au Château de la Couraille, fille majeure de feu Fran-  
çois Lorel et de Julienne Michal, née à Compiègne en 1903 -

Décès - Mardi après midi au lieu d'enterrement  
de Théodore Guillemin, mort accidentellement à  
Porcares le jeudi précédent dans les circonstances connues.

Nous avons dit que les deux victimes étaient mortes en arri-  
vant à Rennes; de fait, elles étaient mortes bien auparavant.  
M. Duperrin, qui laisse 2 petits enfants, rendit le dernier  
soupir à Bellême en St-Rasoul et le Gh. Guillemin à Plé-  
lan. Ce qui n'empêcha pas de les conduire jusqu'à Ren-  
nes. M. le Recteur de Porcares, appelé en toute hâte  
sur le lieu de l'accident, put administrer les derniers sa-  
craments aux deux blessés avant leur départ pour Ren-  
nes. M. Duperrin avait toute sa connaissance, Gh-  
Guillemin, horriblement mutilé, était déjà entré dans  
le coma.

Enons-nous prêts, car nous ne  
savons ni le jour, ni l'heure.!"

## - Progrès du Cartel -

Le pain a encore augmenté. Le pain de 4 livres arri-  
ve à 3,20 ou 64 sous au lieu de 45 sous ou 11 mai 1924

La livre anglaise a dépassé 70,5<sup>f</sup>, ce qui veut dire  
que nous payons actuellement 105<sup>f</sup> en Angleterre ce que  
nous payions 65,50 au moment où le cartel a pris le  
pouvoir.

Le gouvernement a mis le tabac à 30 sous comp-  
tant un bénéfice de 450 millions - Mais voici que la  
moitié des fumeurs se sont mis en grève - et alors  
où sera le bénéfice? - - - Vive le Cartel -

quand même. Du moment qu'il donne du cu-  
ré à bouffer, ça suffit pour beaucoup de gens ---

Il y aurait des élections dès demain, ils voterait  
encore tous pour les partisans de Cartel ---

Périsse la France, mais que leurs passions soient  
satisfaites!!

## Messes & Offices

Aujourd'hui - 4<sup>e</sup> dimanche ap. la Pentecôte

Lundi - 6<sup>h</sup> m. 4<sup>h</sup> Picard - 2<sup>e</sup> à la Couronne de Sts Bellevue

Mardi - 6<sup>h</sup> serv. d<sup>ts</sup> Bouchet - 5<sup>h</sup> 1/2 serv. d<sup>ts</sup> de Bellevue

Mercredi - 6<sup>h</sup> St Hamery et Math. Bouzé - 6<sup>h</sup> 1/2 Jeanne Chérel

Jeudi - 6<sup>h</sup> Ames du purg. - 6<sup>h</sup> 1/2 Jul<sup>ie</sup> Prudis

Vendredi - 6<sup>h</sup> Armet Hamery (col) - 6<sup>h</sup> 1/2 Math. Grossin et d<sup>ts</sup>

Samedi - 6<sup>h</sup> et 6<sup>h</sup> 1/2 serv. d<sup>ts</sup> de la Paroisse -

Dimanche - 6<sup>h</sup> Jean Martin - 10<sup>h</sup> p. l. Paroissiens -

Aujourd'hui - après la 1<sup>re</sup> messe chant du  
Veni Creator pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'épis-  
copat de M<sup>r</sup> Picard, sacré mercredi à St Anne -

Vendredi - Premier vendredi du mois,

Dimanche prochain - Vêpres à Yerguy à 2<sup>h</sup> 1/2.

Le fidèle qui aime ses défunts assiste à la  
messe dite à leur intention et se fait un devoir de  
communier pour eux. Il y a encore quelques  
rares personnes qui ne le comprennent pas.

Ce que - L'Église est la maison de Dieu. On n'y viendra donc  
qu'en tenue décente et qui n'ait rien de mondain. - Les sacre-  
ments, étant les choses absolument saintes, exigent un respect plus  
grand encore; c'est pourquoi les dames, les jeunes filles ne peu-  
vent les demander, ni les recevoir en costumes incomplets et in-  
décentes. Elles ne se présenteront à la St Table qu'en robe mon-  
tante et fermée, bras couverts. Toute personne qui ne se con-  
formera pas à ses règles de modestie, s'expose à se voir re-  
fuser la Sainte Communion. (M<sup>r</sup> Gicre, évêque de Bayon-  
ne 2 fév. 1920) - / Is. Rouxel vic. imp. et Aug. an